

PROCES VERBAL

DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 13 juin 2017, s'est réuni le jeudi 22 juin 2017 à 18 h 30 à la Mairie de Martin-Eglise, sous la présidence de Monsieur Gill GERYL, Maire.

PRESENTS : M. Alain MARATRAT, Mme Véronique MPANDOU, Mme Marie-Claude LAURENT Mme Françoise DEMONCHY, adjoints, Mme Joëlle CHEMINEL, conseillères déléguées, M. Philippe DUPUIS, Mme Nathalie LEMAITRE, Mme Pascale GUILBERT, Mme Sylvie HERMAY, M. Marcel BRETAGNE, Mme Nelly ROGER, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : M. Bertrand CREMET pouvoir à M. Alain MARATRAT, Mme Marie-Laure CORROYER, pouvoir à Mme LAURENT, M. Guy DESERT pouvoir à M. GERYL, M. Stéphane SKLADANOWSKI pouvoir à Mme MPANDOU, M. Maxime BOUDET, M. Thibault CHATELAIN, M. Marc DELAHAYE

Conformément à l'article L.2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance. Madame Joëlle CHEMINEL, ayant obtenu la majorité des voix, est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

COMMUNICATIONS

Remerciements de l'association « Distraction des Malades » pour la subvention allouée en 2017.

Monsieur le Maire informe que nous avons reçu le Schéma de Gestion des Eaux Pluviales mis à jour par EGIS, il est à présent complet et applicable.

Monsieur le Maire indique que pour faire suite à la suppression des ralentisseurs Cavée de Thibermont, des travaux de sécurité seront réalisés à compter du 26 juin 2017. Il s'agit de poser des chicanes, des bordures et de matérialiser une signalisation adaptée.

La route sera fermée à la circulation durant les travaux et réouverte tous les soirs jusqu'au matin suivant.

Monsieur le Maire informe qu'un rendez-vous a eu lieu dans la prairie humide le vendredi 16 juin avec l'agence TOPO, des préconisations ont été faites compte-tenu de la belle évolution de la biodiversité de la prairie dès la première année :

- Commencer le programme de gestion dès la fin de l'été avec la fauche d'une des zones,
- Le talus de la RD, la mégaphorbaie et la cariais doivent être maintenues en l'état, cet espace constitue une niche floristique et faunistique épatante, pour preuve les individus rencontrés en moins de 10 minutes,
- Tondre plus proche de l'eau sur la placette d'entrée, jusqu'aux héliophytes et supprimer les orties à cet endroit.

Monsieur le Maire ajoute que la réalisation de panneaux d'informations permettra de mieux comprendre l'intérêt de ce lieu.

Monsieur le Maire informe qu'un atelier thématique sera organisé pour le réaménagement du front de mer de Dieppe, le mercredi 28 juin 2017 de 9 à 12 heures, salle des congrès.

Monsieur le Maire informe que le Cercle d'Action et d'Études Normande organise son congrès annuel au CFA Côte d'Albâtre, des conférences gratuites seront proposées du 8 au 13 juillet 2017.

Monsieur le Maire informe des effectifs des écoles pour la rentrée prochaine :

- École élémentaire : 85 enfants,
- École maternelle : 45 enfants.

ORDRE DU JOUR

RYTHMES SCOLAIRES

2017/55

Monsieur le Maire informe qu'il a réceptionné les comptes rendus des conseils d'écoles où il est fait état du souhait unanime des parents d'élèves et enseignants, qui souhaitent le retour à la semaine de 4 jours,

Considérant la demande des parents d'élèves et des enseignants,

Considérant le coût de fonctionnement significatif qu'a la réforme des rythmes scolaires sur le budget communal,

Considérant le pacte de responsabilité demandé par le nouveau gouvernement pour que les collectivités s'engagent à réaliser des économies de fonctionnement sur 5 ans,

Monsieur le Maire indique qu'il est favorable à ce retour des anciens rythmes scolaires, et propose au conseil municipal l'adoption d'un retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2017/2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 15 voix pour et une abstention, le retour de la semaine de 4 jours à Martin-Eglise à compter de la rentrée 2017/2018.

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DES PERSONNELS NON TITULAIRES

2017/56

Monsieur le Maire informe que pour le fonctionnement des divers services de la collectivité, il convient de renouveler les postes de :

- Un adjoint technique (aide cuisine et ménage), pour 20 heures hebdomadaires, temps partiel annualisé de 15 h 75/35^e,
- Un adjoint technique « Garderie » du périscolaire, pour 11 h 30 hebdomadaires, temps partiel annualisé de 9 h 06/35^e,

- L'animateur sportif Ludisport 76, pour 3 heures hebdomadaires,
- L'animateur pour l'aide aux devoirs du périscolaire, pour 6 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider les renouvellements ci-dessus énumérés.

CONVENTION AVEC « LES GALOCHEUX » 2017/57

Monsieur le Maire indique qu'une convention de mise à disposition de la salle des fêtes existe depuis de nombreuses années avec l'association « Les Galocheux ».

Monsieur le Maire souhaite la modifier pour préciser que cette mise à disposition s'effectuera les lundis, sauf lundis fériés, de 20 à 22 heures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette modification.

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE 2017/58

Monsieur le Maire informe que la directrice de l'école maternelle a souhaité l'achat de 10 tablettes numériques pour les enfants des deux classes.

Monsieur le Maire propose d'accéder à la demande des enseignants de la maternelle pour cet achat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider cette proposition.

FRAIS DE STATIONNEMENT DES VEHICULES DU GARAGE MARIUS 2017/59

Monsieur le Maire informe qu'une délibération doit être prise pour le stationnement des véhicules du garage de « Marius » aux ateliers communaux.

Monsieur le Maire propose un montant forfaitaire de 150 € par mois pour les frais de stationnement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle le principe de la Carte d'Achat Public qui est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès des fournisseurs les règlements au moyen d'un mode de paiement offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

Monsieur le Maire souhaite que ce mode de paiement soit renouvelé.

Article 1 :

Le conseil municipal décide de renouveler pour la commune de Martin Église l'outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs et décide ainsi de procéder à la reconduction du contrat auprès de la Caisse d'Épargne Normandie de la solution Carte Achat pour une durée de 3 ans.

La solution Carte Achat de la Caisse d'Épargne Normandie sera reconduite à compter du 1^{er} avril 2017 et ce jusqu'au 31 mars 2020.

Article 2 :

La Caisse d'Épargne Normandie, met à disposition de la commune de Martin Église la carte d'achat du porteur désigné.

La commune de Martin Église procédera à la désignation du porteur et définira les paramètres d'habilitation de chaque carte.

La Caisse d'Épargne mettra à disposition de la commune une carte d'achat.

Tout retrait d'espèces est impossible.

Le montant du plafond global de règlements effectués par la carte achat de la commune est fixé à 50.000 € pour une périodicité annuelle.

Article 3 :

La Caisse d'Épargne Normandie s'engage à payer au fournisseur de la collectivité toute créance née d'un marché exécuté par carte d'achat de la commune de Martin Église dans un délai de 5 jours ouvrés.

Article 4 :

La commune créditera le compte technique ouvert dans les livres de la Caisse d'Épargne Normandie retraçant les utilisations de la carte d'achat du montant de la créance née et approuvée.

Le comptable assignataire de la commune procède au paiement de la Caisse d'Épargne.

La commune paiera ses créances à l'émetteur dans un délai de 15 à 45 jours.

Article 5 :

La cotisation annuelle par carte d'achat est fixée à 50 €.

Une commission sur flux sera due sur toute transaction sur son montant global :

- Transaction inférieure à 500 €: 0,50 %,
- Transaction supérieure à 500 € et inférieure à 1500 € : 0,30 %,
- Transaction supérieure à 1500 € : 0,15 %.

Le taux d'intérêt applicable au portage de l'avance de trésorerie à la commune est l'index

EONIA auquel s'ajoute une marge de 1,90 %.

L'abonnement à l'outil e-cap est de 150 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le renouvellement de la carte d'achat public.

DROIT D'INTERVENTION

Madame HERMAY signale qu'il y a des feux de plastiques et de poubelles sur la plateforme appartenant à M. Antoine LEFEBVRE, route du Monastère.

Elle souhaite également savoir à quelle date sera réalisée la mare en face de la propriété PAJOT. Monsieur le Maire répond que tout est prêt pour lancer l'opération mais que l'acquisition de la parcelle a été retardée par la non réponse du locataire pour valider son accord pour le montant indemnité de départ.

Monsieur MARATRAT informe qu'il y aura :

- Le 30 juin, la kermesse de l'école élémentaire,
- Le 30 juin, la remise des médailles aux judokas,
- Du 19 au 27 août une exposition des peintures de Madame Sabine de ROCQUIGNY.

Madame DEMONCHY indique que la présidente du SYDEMPAD refus de refaire des élections après le changement de gouvernance à l'agglomération dieppoise.

Les prochains conseils municipaux auront lieu les :

- Jeudi 31 août 2017,
- Jeudi 21 septembre 2017,
- Jeudi 19 octobre 2017,
- Jeudi 16 novembre 2017,
- Jeudi 14 décembre 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

GERYL Gill	DUPUIS Philippe
MARATRAT Alain	LEMAITRE Nathalie
MPANDOU Véronique	GUILBERT Pascale
LAURENT Marie-Claude	
DEMONCHY Françoise	BRETAGNE Marcel
CREMET Bertrand	HERMAY Sylvie
CORROYER Marie-Laure	
CHEMINEL Joëlle	ROGER Nelly
DESERT Guy	
SKLADANOWSKI Stéphane	